

Le trafiquant condamné à 24 mois d'emprisonnement et 1,5 million Fcfa

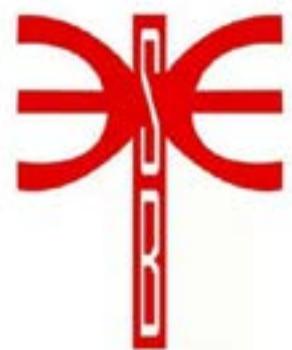


Journal Béninois d'investigation, d'analyse et de publicité  
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

[www.notreepoque.bj](http://www.notreepoque.bj)

N° 168 du Vendredi 28 Août 2020

Message SBEE COVID-19



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

P-3-6-7

# TOUS sur le BAC 2020

(Les examens nationaux de Licence et  
de Master seront effectifs)



## Partenariat mondial

P.4

Ericsson et l'UNICEF pour cartographier la connectivité internet des écoles

## Mise en œuvre du PAG

P.9

Les travaux de construction et de réhabilitation de 22 stades omnisports avancent

Multimédia et communication axée sur le tourisme

**Le centre Oua-  
dada forme des  
jeunes béninois**

P.2

**FIF**

**Entre étude et football,  
La candidature Didier  
Drogba rejeté**

P.9

Football / coupe AJSB 2020  
**Rahimo FC soulève  
dame coupe**

P.9

**LOLO**  
ANDOCHÉ  
PRE-F-A-PORTER

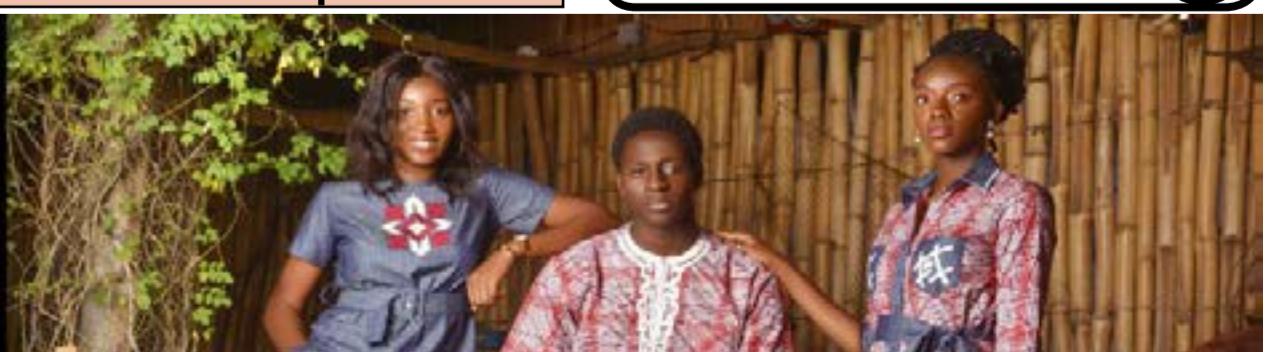


Bimmm!  
Reprenez goût à la vie !

0 (229) 97 01 04 90

[Lolo-Andoche](http://Lolo-Andoche)

[www.loлоandoche.com](http://www.loлоandoche.com)



## TENDANCES ACTUELLES

### Ma lettre ouverte au peuple frère du Mali en ma double qualité de politologue et d'Afrorationaliste

Cher peuple malien, l'heure d'un réalisme sociopolitique et d'un rationalisme institutionnel a sonné. En 2012, vous étiez à ce carrefour. Vous aviez alors fait l'option d'un retour accéléré au statut quo: courte transition suivie d'élections. L'objectif visé était, semble-t-il, non pas une stabilité politique, encore moins la garante d'une gouvernance de qualité, mais un simple retour à l'ordre constitutionnel, notamment au régime présidentiel précédemment en place. Ce fut une solution de facilité adoptée sous pressions internationales. Les résultats 8 années plus tard sont révélateurs de l'inadéquation de ce système politique que la plupart des pays africains s'obstinent à maintenir. Allez-vous cette fois encore opter pour le même type de solution? Ou opterez-vous enfin pour une solution innovante et durable, loin des pressions extérieures? Pour ma part, je vous propose la consencratie, un modèle de démocratie consensuelle visant à améliorer la qualité de la gouvernance publique et à assurer une stabilité politique. Son contenu, décrit dans le livre <https://works.bepress.com/juste-codjo/22/>, est tout simple: mise en place de partis politiques d'envergure nationale, élection indirecte d'un chef de l'exécutif comme il se fait en Afrique du Sud, au Botswana, en île Maurice, au Canada, en Allemagne, au Singapour... et enfin mise en place d'une haute autorité morale et administrative faite de 7 Sages siégeant à vie à l'instar de la Cour Suprême aux États-Unis. La mise en place du modèle Consencratie, qui requiert une démarche consensuelle de l'ensemble de la société, nécessite avant tout un accompagnement d'EXPERTS en politique comparée. Si vous faites l'option de l'adopter, contactez-moi à [consencracy@gmail.com](mailto:consencracy@gmail.com). J'espère que vous exploitez, de façon réaliste et souveraine, cette nouvelle chance à vous offerte par la nature en vue d'asseoir enfin un système stable pouvant s'autoréguler. C'est là le gage de votre salut durable!

Cordialement,

Juste Codjo, Ph.D.

Professeur de Sécurité Internationale

New Jersey City University (USA)

## “ Le journal de NOTRE EPOQUE ”

### Décision du tribunal d'Abomey dans une affaire de trafic de peaux d'animaux Le trafiquant condamné à 24 mois d'emprisonnement et 1,5 million Fcfa



Pris en flagrant délit de commercialisation de 15 peaux d'antilopes dans la ville de Bohicon, un trafiquant a été fixé sur son sort le lundi 10 août 2020 au tribunal d'Abomey. Le tribunal par jugement contradictoire et en premier ressort en matière correctionnelle de flagrant délit a déclaré le prévenu coupable de faits de détention, transport et commercialisation de trophées d'espèces protégées. Il a écopé de 24 mois d'emprisonnement assortis de sursis dont deux fermes. Il est en plus de cela condamné à une amende de 500.000 Fcfa et 1.000.000

Fcfa pour dommages et intérêts. Un regard sur les dispositions de la loi 2002-16 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin, pour se rendre compte des sanctions prévues. L'article 154 de cette loi sanctionne de 300.000 à 800.000 Fcfa et/ou d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans quiconque importe, exporte, réexporte ou commercialise des animaux sauvages ou leurs trophées et dépouilles en dehors des cas permis. Que l'espèce soit partiellement ou intégralement protégée, les activistes ont toujours plaidé pour des sanctions exemplaires à l'endroit des trafiquants afin qu'ils soient disciplinés. Vingt-quatre mois d'emprisonnement assortis de sursis. Dans le fond, cette sanction est une épée de Damoclès au-dessus de la tête du trafiquant. Il est en dan-

ger constant et risque de sévère condamnation ferme s'il ne sait pas s'y prendre. Des informations qui nous sont parvenues, ce trafiquant est coutumier des faits qui lui sont reprochés. Un tel trafiquant avec une telle sanction, continue d'être une menace pour la faune. Mais d'un autre côté, il est dans le viseur de la justice qui sans hésitation aucune va le punir comme cela se doit. Les acteurs de lutte contre la criminalité faunique doivent s'armer à nouveau de vigilance pour la sauvegarde des espèces et surtout celle en danger critique d'extinction. Pour ce combat, le programme AALF-Bénin du réseau EAGLE (Eco Activists for Governance and Law Enforcement) ne marche pas son soutien pour accompagner le gouvernement.

### Multimédia et communication axée sur le tourisme Le centre Ouadada forme des jeunes béninois



Le Bénin dispose d'un potentiel culturel et touristique exceptionnel. Pourtant, ce secteur ne génère que 0,7 % du PIB national. Le manque de formation professionnelle dans les métiers de guidage touristique et de médiation culturelle explique en partie ce fait. A cela s'ajoute l'absence de supports de communication nécessaires pour mieux valoriser le patrimoine culturel et touristique du Bénin. Pour relever le défi, OUADADA, Centre Culturel, Artistique et Touristique a décidé de former des jeunes béninois en « Multimédia et communication axée sur la promotion de la culture, du patrimoine et du tourisme au Bénin ». Une formation qui s'inscrit dans le cadre du projet d'« Insertion économique et renforcement des capacités des jeunes en création numérique et communication axées sur la promotion de la culture, du patrimoine et du tourisme au Bénin », financé par l'Union européenne au Bénin. Lumière sur un projet ambitieux porté par Gérard Bassalé, promoteur du Centre Ouadada.

Le projet vise à former sur trois (03) ans, à raison de deux promotions par an, une

soixantaine de jeunes béninois en guidage touristique et production de contenus multimédia. Les jeunes seront outillés notamment sur les méthodes et techniques de cadrage, photographie, montage vidéo, traitement d'images, graphisme, création de site web de même que sur les méthodes et techniques d'accueil de public puis de guidage touristique.

En outre, ils disposeront d'une parfaite connaissance des spécificités culturelles et atouts touristiques du Bénin. Des connaissances qui leur seront transmises par des professionnelles du tourisme du pays. Entre autres, on citera la directrice de l'Office du tourisme à Porto-Novo, les directeurs de l'EPA - Ecole du Patrimoine Africain puis de l'Institut National des Métiers d'Arts d'Archéologie et de la Culture Inmaac Uac. Le volet multimédia sera assuré par des professionnels de la France avec des cours pratiques en salle et des descentes régulières sur le terrain.

Un cahier de charge est en effet affecté à chaque promotion pour la production d'un certain nombre de supports écrits et visuels qui valorisent le potentiel touristique d'une ville du Bénin. Pour les six promotions, les villes de Porto-Novo, Ouidah, Abomey, Dassa, Bohicon et Parakou ont été identifiées. Prospectus, dépliants, mini-guide touristique, site web pour le projet, sont quelques réalisations attendues des participants à la formation en multimédia et com-

munication axée sur le tourisme. En clair, on assistera au thème d'une telle formation, à l'émergence d'un vivier de compétences pour le rayonnement de ce secteur au Bénin. C'est en tout cas le vœu cher au Coordonnateur du projet Gérard Bassalé qui pour y arriver, se fait assister par un Conseiller à l'insertion professionnelle. Le CIP est en effet disponible pour suivre et orienter les jeunes dans l'employabilité ou la création d'entreprise en tourisme.

La première promotion des participants à la formation a fait sa rentrée le lundi 10 août 2020 dernier au Centre Culturel, Artistique et touristique Ouadada à Porto-Novo, sous les auspices de l'Union Européenne et de l'association INCITE, le second partenaire du projet. Cette rentrée intervient à l'issue d'un processus de recrutement assez élaboré qui a permis de retenir cinq (05) filles et cinq (05) garçons. Au total, 744 dossiers sont reçus après un appel à candidature lancé le 08 juillet 2020 sur toute l'étendue du territoire national. 71 candidats sélectionnés seront invités à prendre part au test et à l'entretien au bout desquels, les dix (10) meilleurs jeunes sont sélectionnés.

Une nouvelle session est prévue au début de l'an 2021. Elle sera annoncée sur les plateformes de communication du Centre Culturel, Artistique et touristique Ouadada.

Mariam Tikada

### Élection à l'UJIT

### Pierre Akilliso Agbanda succède à Patricia ADJISSEKU

L'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT) a procédé au renouvellement de son instance dirigeante. À l'issue de son Assemblée générale élective tenue à la Maison de la Presse à Lomé ce 21 août 2020, Pierre Akilliso Agbanda a été porté à la tête de l'organisation pour un mandat de deux ans renouvelable

une fois. Le nouveau Secrétaire Général de l'UJIT qui se veut rassembleur, entend placer son mandat sous le signe du renouveau pour faire briller à nouveau son organisation. Le bureau compte relever trois défis majeurs notamment la signature de la Convention collective, la rénovation de la Maison de la Presse et la spéciali-



Édité par GEEK BENIN

#### Directeur Général et de publication

Prudence SEKODO  
95 692 885

#### Conseillers éditoriaux

Leon KOBOUTE  
Luc Aimé DANSOU

#### Directeur de la rédaction

Hervé Prudence HESSOU

#### Rédacteur en chef

Jesdias LIKPETE

#### Rédaction

Ambroise AMETOWONA  
Kangny Damascène

#### Desk Sport

Gaël HESSOU  
Aubin Monge BANKOLE  
Rogerio APLOGAN

#### Correspondant

Kanon NONDICHAO  
(Abomey)

Aristide ABIDJO (Lomé)

#### Service Commercial

Sidoine YEHOUESSI  
(95 814 065)

## Gestion des déchets solides ménagers

## La SGDS-GN fait le point de ses activités de collecte des déchets



Les responsables de la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité du Grand Nokoué (SGDS-GN) ont donné une conférence de presse dans la soirée du lundi 24 août 2020 au siège social de ladite société, dans le cadre du démarrage de ses activités de collecte des déchets solides ménagers. Dans son intervention, le Directeur Général de la SGDS-GN, Monsieur Valéry LAWSON, a fait un rappel de la gestion faite des déchets solides ménagers et de la propreté dans les communes du Grand Nokoué avant l'arrivée de la SGDS-GN. Nous pouvons retenir que la production des déchets solides est estimée à plus de 450.000 tonne/an sur une superficie de 1200 km<sup>2</sup> que couvre le territoire du Grand Nokoué. Pour la pré-collecte de ces déchets solides, le service était assuré par 241 ONG mal structurées. Une étude réalisée par l'AGETUR en 2012 montre que sur les 25% des 2,3 millions d'habitants que compte le Grand Nokoué et qui sont abonnés au service de pré-collecte, seuls 10% des ménages évacuent leurs déchets via les points de regroupement. D'autres enquêtes réalisées en

2017 et 2019 ont permis de recenser plus de 1.000 dépotoirs sauvages. Ce service de pré-collecte n'était ni suivi, ni évalué par les mairies et échappait à tout contrôle. Le service de collecte et de transport des déchets était partiellement disponible dans la commune de Cotonou car, sur 230.000 tonnes de déchets produits, à peine 10% étaient collectés et transportés au Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Ouéssè. Pour la ville de Porto-Novo, à peine démarré, ce service de collecte a été suspendu après quelques mois. En résumé, l'on retient que les déchets produits et ramassés dans les ménages étaient restés dans les quartiers. Les 02 CET de Ouéssè et de Takon ne répondaient pas aux normes environnementales et sanitaires. Pour adresser de façon efficace et durable cette problématique de gestion des déchets et de la salubrité publique, il a été formulé le projet de modernisation de la gestion des déchets solides. Ainsi, le Gouvernement a créé en novembre 2018 la SGDS-GN et a démarré les activités opérationnelles en décembre 2019 avec le balayage, désherbage et piétement. La SGDS-GN a recruté 69 PME après un appel d'offres. Ces PME ont signé un contrat de 3 ans durant lesquels, elles vont assurer le service de pré-collecte des déchets solides dans 69 zones. Le Gouvernement a décidé de la gratuité du service de pré-collecte dans les 69 zones jusqu'au moment où le nouveau mode de tarification entrera en vigueur, sous forme de redevance. L'étude de cette nou-

velle tarification sera confiée à un bureau d'études international. La Personne Responsable des Marchés Publics de la SGDS-GN, Monsieur Bio Guera GANSARE, a, quant à elle, expliqué les différents étapes du processus de passation des marchés ayant conduit à la sélection des PME pour la pré-collecte des déchets. Il convient de retenir de son intervention qu'après les appels d'offres, il y a eu 102 soumissionnaires, 169 offres pour 69 lots. Au terme de l'évaluation, 83 offres n'ont pas été retenues pour divers motifs. 86 soumissionnaires sont restés en lice pour l'attribution des 69 lots en compétition. Ensuite, la commission a procédé à la sélection de 69 soumissionnaires les mieux classés parmi les offres évaluées et jugées meilleures techniquement par lot. Les montants abattus ont été attribués sur la base des coûts d'objectifs par lot (2.747.599.783 FCFA par an, soit 8.242.799.348 FCFA pour les 03 ans). Pour information, le conseil des ministres en sa session du mercredi 26 août 2020 a statué sur les activités d'opérationnalisation de la société de gestion des déchets et de la salubrité du Grand Nokoué (SGDS-GN SA). Vous pouvez consulter tous les détails à propos sur => <https://sgg.gouv.bj/cm/2020-08-26/> Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter la Société de Gestion des Déchets et de la salubrité du Grand Nokoué (SGDS-GN) par téléphone : +229 99 99 70 09 ou par mail : [contact@sgds-gn.bj](mailto:contact@sgds-gn.bj)

## Enseignement supérieur

## Les examens nationaux de Licence et de Master seront effectifs

**Communiqué du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique relatif à la tenue effective des examens nationaux de Licence et de Master au titre de l'année académique 2019-2020.**

## Conseil des ministres

## Intégralité du relevé



III: Mesures individuelles.  
Sur proposition du Conseil de surveillance, ministre Christelle HOUNDOUGBO, est assuré l'octroi permanent de l'autorité matérielle de l'Université catholique de Bénin, consécutivement aux économies accusées.



## Editorial

## L'école de la pipe, de la drogue et des partouzes

Les Béninois ont été très choqués cette semaine avec les vidéos des élèves de certains collèges de Cotonou. Des vidéos obscènes réalisées dans les enceintes des collèges avec les apprenants en uniforme. Jeux sensuels et sexuels, drogue, cigarette : tout y apparaît. La démission des parents : l'une des premières causes de la dépravation des adolescents et jeunes. Les parents ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs comme il faut parce que très occupés parfois pour chercher de quoi nourrir ces derniers. Les réseaux sociaux dévoilent aujourd'hui le vrai visage du monde. Le tableau est tellement sombre que l'on se demande parfois si la fin du monde n'est pas proche. Les viols, les agressions, la dépravation, la prostitution, la drogue, les sextape semblent être aujourd'hui le quotidien de la grande partie des jeunes et adolescents. Il y a quelques années beaucoup savaient qu'il existait chez certains adolescents et jeunes des comportements immoraux mais n'avaient pas l'occasion de le vivre. Aujourd'hui on le vit en direct via les réseaux sociaux, la plaie est plus profonde qu'elle ne paraît. La démission des parents, l'accès aux réseaux sociaux, les telenovelas, le laxisme des parents, les mauvaises fréquentations la pauvreté.... Les ministres en charge de l'éducation ont pris leurs responsabilités, les collèges concernés ont tenu des conseils de discipline et ont infligé des sanctions mais tout cela n'effacera pas la honte des parents de ces élèves qui apparaissent dans les vidéos. C'est le début de la descente aux enfers de ces élèves. Après les punitions il faudrait penser à les faire suivre par les spécialistes pour leur éviter de sombrer.

HHP

## LE GEAI BLEU

*La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène*



Un petit pavé lancé dans la marre politique : un bruit soudain et l'attention de focalise sur la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste qui déclarait non sans humour que: «« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe ». Susciter une candidature, c'est bien contraindre. Le contexte du texte c'est bien le paysage des mouvements et autres initiatives éparses qui supplient les potentiels candidats. La réforme du système partisan voudrait que les partis politiques soient au cœur de l'activité politique. La présidentielle est un évènement éminemment politique.

**« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe »**

Pour le cas béninois, elle n'admet pas que l'opposée soit inscrite dans une perspective de parrainage d'élus. C'est donc à juste titre que l'UP voudrait se démarquer du tintamarre des mouvements bruyants pour se faire servante de la charte des partis politiques et de la constitution en vigueur. Il s'en suit donc une sérénité dont l'opposée est l'agitation. La présentation du candidat est un processus en amont. C'est une discussion patiente et ordonnée. Le processus est méthodique. Son achèvement est sanctionné par un congrès ou un conseil. Ce sont les implicites des propos tenus par Madame Christelle HOUNDOUGBO vus sous le prisme de notre époque.

## Education

**Ericsson et l'UNICEF lancent un partenariat mondial pour cartographier la connectivité internet des écoles**

Ericsson et l'UNICEF annoncent ce jeudi 26 Aout 2020 un partenariat mondial pour aider à cartographier la connectivité des écoles dans 35 pays d'ici la fin 2023. L'initiative, étalée sur trois années, vise à identifier les lacunes en matière de connectivité dans ces pays. Cartographier la connectivité internet des écoles et des communautés environnantes est une première étape essentielle pour permettre à chaque enfant d'accéder aux opportunités de l'apprentissage numérique. Dans un monde où 360 millions de jeunes n'ont actuellement pas accès à internet selon l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), ajouté à la nécessité de renforcer l'apprentissage en ligne comme parade à la pandémie mondiale de Covid-19, cette initiative conjointe s'avère salutaire. Elle s'inscrit dans le cadre de l'initiative Giga qui a été lancée l'année dernière et menée par l'UNICEF et l'UIT. Giga vise à connecter chaque école à internet. Pour davantage de détails, vous trouverez le communiqué ci-joint.

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

26 août 2020

Ericsson et l'UNICEF lancent un partenariat mondial pour cartographier la connectivité internet des écoles

L'initiative sur trois ans visant à identifier les lacunes en matière de connectivité dans 35 pays est une première étape essentielle pour connecter chaque école à internet

Ericsson et l'UNICEF annoncent aujourd'hui un partenariat mondial pour aider à cartographier la connectivité des écoles dans 35 pays d'ici la fin 2023. Cartographier la connectivité internet des écoles et des communautés environnantes est une première étape essentielle pour permettre à chaque

enfant d'accéder aux opportunités de l'apprentissage numérique. Cet effort conjoint s'inscrit dans le cadre de l'initiative Giga qui a été lancée l'année dernière et menée par l'UNICEF et l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). Giga vise à connecter chaque école à internet. Ericsson est le premier acteur du secteur privé à s'engager à hauteur de plusieurs millions de dollars dans cette initiative et cela en tant que partenaire mondial d'UNICEF for School Connectivity Mapping. Selon l'UIT, 360 millions de jeunes n'ont actuellement pas accès à internet. Cela engendre une exclusion, moins de ressources pour apprendre et des possibilités limitées pour les enfants et les jeunes les plus vulnérables de développer leur potentiel. L'amélioration de la connectivité augmentera l'accès à l'information, les opportunités et les choix, permettant ainsi à des générations d'écoliers de participer à la construction de leur propre avenir.

« L'aggravation de la fracture numérique est l'une des nombreuses inégalités que la pandémie COVID-19 a mises en évidence », a déclaré Charlotte Petri Gornitzka, directrice générale adjointe des partenariats de l'UNICEF. « Les fermetures d'écoles, associées à des possibilités limitées ou inexistantes d'apprentissage à distance, ont bouleversé l'éducation des enfants dans le monde entier. Notre partenariat avec Ericsson nous permettra d'offrir à chaque enfant et jeune l'accès aux opportunités de l'apprentissage numérique ». En plus du financement, Ericsson allouera des ressources supplémentaires pour l'ingénierie des données et la science des données afin d'accélérer la cartographie de la connectivité des écoles. Plus précisément, Ericsson

aidera à la collecte, la validation, l'analyse, le suivi et la représentation visuelle des données de connectivité scolaire en temps réel. Les données de connectivité en temps réel générées par la cartographie permettront aux gouvernements et au secteur privé de concevoir et de déployer des solutions numériques qui favorisent l'apprentissage des enfants et des jeunes. Ericsson fera également appel à son vaste réseau de clients pour faire progresser les objectifs de l'initiative Giga. « Ericsson occupe une position unique en tant que partenaire clé dans la résolution de ce problème important, grâce à son expertise technologique, à sa dimension mondiale, à ses décennies d'expérience dans les partenariats public/privé et à ses résultats probants dans la mise en relation des étudiants et des éducateurs », a déclaré Heather Johnson, vice-présidente en charge du développement durable et de la responsabilité d'entreprise chez Ericsson. « Travailler en collaboration avec des partenaires comme l'UNICEF et l'UIT amplifie l'impact potentiel de la connectivité des écoles et constitue une première étape concrète pour aider à réduire la fracture numérique au niveau mondial ».

« L'UIT apporte une connaissance historique des politiques technologiques et une expertise en matière de réglementation à la mission qui consiste à connecter toutes les écoles du monde », a déclaré Doreen Bogdan-Martin, directrice du bureau de développement des télécommunications de l'UIT. « Nous sommes ravis qu'Ericsson se joigne à Giga et aide à construire les outils cartographiques nécessaires pour faire de la connectivité de chaque école une réalité ».

Le partenariat UNICEF/

Ericsson contribue également au projet Generation Unlimited Global Breakthrough concernant la connectivité numérique qui vise à offrir aux jeunes des compétences digitales afin qu'ils puissent participer pleinement et utilement à l'économie numérique. Il s'agit d'un partenariat mondial multisectoriel visant à répondre au besoin urgent d'élargir les possibilités d'éducation, de formation et d'emploi pour les jeunes. De plus, ce partenariat soutient le récent programme d'action COVID-19 de l'UNICEF, dans le cadre duquel l'organisation appelle à une action mondiale pour que les enfants continuent à apprendre, ce qui nécessite de donner la priorité à la connectivité internet dans les zones rurales et isolées.

Suivez nos progrès et découvrez les actions en cours en matière de cartographie scolaire sur [www.project-connect.world/](http://www.project-connect.world/). Pour plus d'informations sur cette importante initiative et sur la manière d'y prendre part, veuillez consulter le site [www.gigaconnect.org](http://www.gigaconnect.org).

**Podcast Lié :**

Écoutez un podcast avec Heather Johnson, Head Sustainability and Corporate Responsibility chez Ericsson, et Charlotte Petri Gornitzka, Deputy Executive Director for Partnerships à l'UNICEF, sur la façon dont les partenaires accélèrent la connectivité des écoles : <https://soundcloud.com/ericsson-news-podcast/ericsson-and-unicef-to-accelerate-school-connectivity>

**À propos d'Ericsson**  
Ericsson permet aux fournisseurs de services de communication d'exploiter toute la valeur de la connectivité. Le portefeuille de la société couvre les réseaux, les services nu-

mériques, les services gérés et les activités émergentes. Il est conçu pour aider nos clients à passer au numérique, à accroître leur efficacité et à trouver de nouvelles sources de revenus. Les investissements d'Ericsson dans l'innovation ont permis à des milliards de personnes dans le monde entier de bénéficier des avantages de la téléphonie et du haut débit mobile. L'action Ericsson est cotée au Nasdaq Stockholm et au Nasdaq New York. [www.ericsson.com](http://www.ericsson.com)

À propos de l'UIT L'Union Internationale des Télécommunications (UIT) est l'agence spécialisée des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle est le moteur de l'innovation dans le domaine des TIC, avec 193 États membres et près de 900 entreprises, universités et organisations internationales et régionales membres.

Créée il y a plus de 150 ans, en 1865, l'UIT est l'organisme intergouvernemental chargé de coordonner l'utilisation partagée du spectre radioélectrique à l'échelle mondiale, de promouvoir la coopération internationale dans l'attribution des orbites de satellites, d'améliorer les infrastructures de communication dans le monde en développement et d'établir les normes mondiales qui favorisent l'interconnexion transparente d'une vaste gamme de systèmes de communication. Des réseaux à large portée aux technologies sans fil de pointe, en passant par la navigation aéronautique et maritime, la radioastronomie, la surveillance océanographique et satellitaire de la terre ainsi que la convergence des technologies de téléphonie fixe et mobile, d'internet et de radiodiffusion, l'UIT s'est engagée à connecter le monde. Pour plus d'informations, visitez [www.itu.int](http://www.itu.int).

À propos de Generation Unlimited Unlimited est un partenariat mondial qui prépare les jeunes à devenir des citoyens productifs et engagés. Il relie l'éducation et la formation secondaires à l'emploi et à l'esprit d'entreprise, donnant ainsi à chaque jeune les moyens de s'épanouir dans le monde du travail. À propos d'UNICEF UNICEF travaille dans certains des endroits les plus difficiles au monde, pour venir en aide aux enfants les plus défavorisés. Dans plus de 190 pays et territoires, nous traversons avec chaque enfant, où qu'il soit, pour construire un monde meilleur pour tous. Pour plus d'informations sur l'UNICEF et son travail en faveur des enfants, visitez [www.unicef.org](http://www.unicef.org). Suivez nous sur Twitter et Facebook.

UNICEF ne soutient aucune entreprise, marque, produit ou service.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux : [www.ericsson.com/fr](http://www.ericsson.com/fr) [www.twitter.com/ericssonfrance](http://www.twitter.com/ericssonfrance) [www.facebook.com/ericssonfrance](http://www.facebook.com/ericssonfrance) <https://www.ericsson.com/en/blog?loc=45848> [www.youtube.com/user/ericsson](http://www.youtube.com/user/ericsson)

Contacts médias Ericsson : [media.relations@ericsson.com](mailto:media.relations@ericsson.com) (+46 10 719 69 92) [investor.relations@ericsson.com](mailto:investor.relations@ericsson.com) (+46 10 719 00 00)

Contacts médias UNICEF : Sohini Roychowdhury, Communication Specialist, UNICEF Geneva +41 79 533 5264 E-mail: [sroychowdhury@unicef.org](mailto:sroychowdhury@unicef.org) Anna Sandberg, Corporate Communications, UNICEF Sweden, +46 708 25 11 98 E-mail: [anna.sandberg@unicef.se](mailto:anna.sandberg@unicef.se)

# Code de déontologie de la presse béninoise

## Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Les instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

## Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

## Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

## Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

## Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

## Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

## Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

## Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

## Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

## Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

## Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

## Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

## Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

## Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un " direct", d'éléments d'information ou de publicité.

## Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

## Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

## Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

## Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

## Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste.

## Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

## Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

### Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

## Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

## Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

## Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

## Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

## Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

## Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

*Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999*

*Mis à jour le 15 juin 2005*

# Baccalauréat 2020

## Les meilleurs résultats

REPUBLIQUE DU BENIN  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

OFFICE DU BACCALAUREAT  
83 BP- 1525 COTONOU  
www.officebaccalauréat.bn

EXAMEN DU BACCALAUREAT  
Session de 2020

Baccalauréat 2020 - Classement des candidats

N°	N° TABLE	NOMS ET PRENOMS	SERIE	ETABLISSEMENT	MENTION	MOYENNE
1	343-BA3-68	M. HOUNKEPE Patrick Junior Gbedosou Essé	C	Coll. Cath. / Lokossa	TBien	18.318
2	364-BA10-290	M. KPOONOU Béossessi Joachim	C	CEG de l'Unité / PN	TBien	18.136
3	343-BA3-65	M. AHOUHENOU Onel Mahoutin	C	Coll. Cath. / Lokossa	TBien	18.000
4	364-BA10-284	M. FAGBEHOURO Awwal Ronald Ouidé	C	Coll. Cath. Notre Dame de Lourdes / PN	TBien	18.000
5	98-BA3-77	M. ADJEDJOGO Evangnon Mathias	C	CEG 2 Bohicon	TBien	17.909
6	498-BA12-350	M. BOUKARI Toufi Adetayo Yacine Steve	C	Coll. Cath. Ste Thérèse de l'Enfant Jésus / Calavi	TBien	17.864
7	364-BA3-254	M. OKOU Grégoire Daryl Marcel	C	Coll. Cath. Notre Dame de Lourdes / PN	TBien	17.818
8	202-BA9-247	M. ADIBA Détché Flacre Amed	C	Coll. Cath. Hibiscus / Parakou	TBien	17.602
9	18-BA13-427	M. WANONKOU Salomé	D	Coll. Cath. / Atzvi	TBien	17.606
10	443-BA29-879	M. ODUO Mouhammad Siboutouaradjé Aouga	D	CP Franco-Arabe / Cotonou	TBien	17.606
11	187-BA12-706	M. AKPATCHASSOU Rogerus Brios	G2	CP Camara Laye / Calavi	TBien	17.602
12	18-BA1-15	M. ADJALLA Marcell Morel	C	CEG 1 Azové / Aplahoué	TBien	17.591
13	343-BA2-58	M. AYICHEDEHOU Ascension Rudy Tobi Gérardo	C	Coll. Cath. / Lokossa	TBien	17.591
14	343-BA2-49	M. LATRE Patrice Moïse	C	Coll. Cath. / Lokossa	TBien	17.500
15	390-BC21-541	Mme BENTO Ursula Aycelé Yawa	G2	Coll. Cath. Père Aspasia / Cotonou	TBien	17.500
16	498-BA23-686	M. ZOKPOODO Modeste Mésame	C	CP Le partage de Barzunkpa / Calavi	TBien	17.409
17	134-BC17-337	Mme FADONUGBO Séraphin Innocentia Mariette	G3	UP Le secret / Calavi	TBien	17.368
18	498-BA16-465	M. ADIKIN Jean - Baptiste Carmel Togninou	C	CP Jean Puget II / Calavi	TBien	17.318
19	364-BA5-282	M. SENOU Djalo Delphin	C	CEG Application / PN	TBien	17.318
20	45-BA8-237	M. BONOU Sédy Georges Miguel	A1	Séminaire N.D. Fatima / Parakou	TBien	17.273
21	187-BA4-544	Mme ADIKPONSI Lucrèce Piemette Bayi	G2	CP St Mathieu I / Calavi	TBien	17.250
22	187-BA14-751	Mme GLODJI Priscia	G2	CP Camara Laye / Calavi	TBien	17.250
23	498-BA5-254	M. HOUNSOU Lut	C	Coll. Cath. Ste Thérèse de l'Enfant Jésus / Calavi	TBien	17.227
24	343-BA3-66	M. ALAPINI Gey Mount Esperé Mick	C	Coll. Cath. / Lokossa	TBien	17.227
25	51-BA19-539	Mme AKPATCHEMEY Sélimé Sheila Melinda	D	CP Les Pyramides / Cotonou	TBien	17.227
26	283-BA8-223	M. TOSSOU Cyndique Parfait	F4	Lyc. Technique / Bohicon	TBien	17.174

OFFICE DU BACCALAUREAT - SABLE - IMPRIME LE 24/08/2020 - PAGE 1 sur 1 (807)

N°	N° TABLE	NOMS ET PRENOMS	SERIE	ETABLISSEMENT	MENTION	MOYENNE
60	46-BB34-1152	M. DOSSA Ghislain	F4	Lyc. Technique commercial et industriel / Kandi	TBien	16.696
61	232-BA11-321	M. ADAMOU Rotiane	D	CEG Albanka / Parakou	TBien	16.682
62	52-BA29-843	M. AKPOME Codjo Jean-Baptiste Fructueux Auro	D	Coll. Cath. Père Aspasia (Annexe) / Calavi	TBien	16.682
63	187-BA17-809	M. EGOUNWOLE Abdoul Aziz	G2	CP St Mathieu I / Calavi	TBien	16.650
64	238-BB8-256	M. OGOUCHI Charlie Bommére Obafemi	D	Prytanée Militaire / Bembéréké	TBien	16.636
65	232-BA4-113	M. NGARO Yimpo Ecclesiaste	C	CEG Téteu / Parakou	TBien	16.636
66	217-BA2-50	Mme DE MEYER Marie-Josette Constant Adjouavi	D	Coll. Cath. de la Salle / Calavi	TBien	16.636
67	364-BA5-256	M. PATINVOH Désiré Eustache	C	CEG Djigani Kolivi / PN	TBien	16.636
68	96-BA14-408	M. ZINSOU Désiré-Gratias Happy	C	CEG Adrien Degbey / Houyogbé	TBien	16.636
69	187-BA18-824	Mme BOKO Bergène Ivanna	G2	CP Jean Michel le Facon / Calavi	TBien	16.632
70	428-BA4-102	M. KPEKOU Tobi Frédéric Melchior	EA	Lyc. Technique industriel / PN	TBien	16.615
71	187-BA11-684	Mme ADEGNIAKA Christelle Dorcas	G2	CP La clé de la réussite / Calavi	TBien	16.600
72	16-BC14-303	M. DOSSOU Dossou Bernard	D	CP La gloire / Alibata	TBien	16.591
73	498-BA19-564	M. HOUNSA Donald Dieu donné Emmanuel Séhou	C	CP La plénitude / Calavi	TBien	16.591
74	240-BC18-446	Mme AGOUSSOU Merveille Grâce	C	CEG Sainte Rita / Cotonou	TBien	16.591
75	364-BA10-275	Mme ALAYE Adjike Rosiane Séphora	C	CEG de l'Unité / PN	TBien	16.591
76	187-BC11-273	M. ZINGBE Arsène Ulrich Yélan	G2	CL / Abomey-Calavi	TBien	16.550
77	187-BC3-519	Mme IFEKIO Victoria	G2	CP La clé de la réussite / Calavi	TBien	16.550
78	18-BA1-17	M. ASSOU Silvanus Pedro	C	CEG 1 Azové / Aplahoué	TBien	16.545
79	187-BA1-491	Mme AKPOVI Irice Félicité	G2	CP Camara Laye / Calavi	TBien	16.500
80	498-BA20-594	Mme MONTCHIO Marie Leyla NGourouz Odilane	C	Coll. Cath. Père Aspasia (Annexe) / Calavi	TBien	16.500
81	454-BA36-1072	M. HOUETO Vignon Ange - Mario	D	CP St Laurent / Cotonou	TBien	16.500
82	364-BA10-277	M. BONOU Sédé Marie Lazare	C	CEG Application / PN	TBien	16.500
83	253-BA26-777	Mme DOKPO Carline Esprit	A2	CP Jean Puget II / Calavi	TBien	16.500
84	131-BA2-55	M. DASSI Desiré Malick	C	CEG Elégé / Sémié-Podji	TBien	16.455
85	428-BA25-714	Mme ADINOUYE SENU Yéommi Angèle	G3	Lyc. Technique Coulibaly / Cotonou	TBien	16.450
86	240-BC8-198	M. GNANHOUE Melchisédek Ustain	C	Coll. Cath. St Jean-Baptiste / Cotonou	TBien	16.409
87	498-BA15-425	M. MEHINTO Ange- Marie Charbel Hougbedjion	C	CP La grande académie / calavi	TBien	16.409
88	240-BC30-500	M. FAUCON Désiré Nadège Narcisse Véjennangui	C	Coll. Cath. Laura Vérona / Cotonou	TBien	16.409
89	498-BA19-566	M. HOUNTADA Yann Nabil Sémerou	C	CP Jean Puget II / Calavi	TBien	16.409
90	96-BA33-968	Mme AGBEDIME Diane	D	CEG 2 Bohicon	TBien	16.409
91	874-BA15-494	M. TCHEHOUNDE Michel Céphas Kagnon	A2	Coll. Cath. Ste Thérèse de l'Enfant Jésus / Calavi	TBien	16.409

OFFICE DU BACCALAUREAT - SABLE - IMPRIME LE 24/08/2020 - PAGE 2 sur 1 (807)

N°	N° TABLE	NOMS ET PRENOMS	SERIE	ETABLISSEMENT	MENTION	MOYENNE
124	45-BA8-234	M. MBODA Loïc Bantchou	A1	Séminaire N.D. Fatima / Parakou	TBien	16.182
125	498-BA13-385	M. HENADOU Joël Mahougnon Lazare	C	CP Jean Michel le Facon / Calavi	TBien	16.182
126	232-BA11-325	Mme ADIBO Palchère	D	CP Académie / Parakou	TBien	16.182
127	498-BA18-533	M. GAUTHÉ Térence Divine Tollefon	C	CP Sta Bakhta / Calavi	TBien	16.182
128	55-BA13-375	M. KPONDOKOU Makponé Kenny Marc Olivier	B	Coll. Cath. Mgr Steinmetz / Bohicon	TBien	16.182
129	719-BA5-131	M. BINAZON Maxwton Jules Camille	F3	CP St Barthélémy / Calavi	TBien	16.174
130	283-BA26-218	M. KPOUDOUNI Ernest	F4	Lyc. Technique / Bohicon	TBien	16.174
131	217-BA1-27	M. ASSOGBA Kpessou Auro	D	CP Les protégés / Calavi	TBien	16.143
132	498-BA22-647	Mme AGASSOUSSI Housifa Cabéna Déo-Gratias	C	CEG La vendue / Calavi	TBien	16.143
133	45-BA8-239	M. DANGOU Joris	A1	Séminaire N.D. Fatima / Parakou	TBien	16.136
134	504-BC21-509	M. DJUPESSE Maxwel Pythus Houenoussou	D	CP Abbé F. Nasciment / Calavi	TBien	16.136
135	52-BA2-39	M. LANHA Axel Bémou Charbel	B	CP Sta Croix Perpétue / Calavi	TBien	16.136
136	498-BA15-468	M. ADJAKA Sémié Eudes Launat	C	Coll. Cath. Ste Thérèse de l'Enfant Jésus / Calavi	TBien	16.136
137	26-BA3-1269	M. DOSSOU Jean-Eudes Francis Alchénn	G2	Lyc. Technique / Pobé	TBien	16.105
138	343-BA15-324	Mme DJODJOUWIN Adrénne Henriette	G3	CL / Lokossa	TBien	16.100
139	343-BA15-313	Mme HODOGA Séna Encka	G2	Lyc. Technique professionnel industriel et tertiaire / Lokossa	TBien	16.100
140	390-BC29-703	Mme AYIUNI Séraphin Priscilla	G2	Coll. Cath. Notre Dame des Apôtres / Cotonou	TBien	16.095
141	518-BA27-806	M. HOUNDEKON Réminal Jauris	D	Coll. Cath. Ste Thérèse de l'Enfant Jésus / Calavi	TBien	16.095
142	45-BA1-183	M. AVOCETIEN Déo Gratias Laurent	A1	Séminaire N.D. Fatima / Parakou	TBien	16.0

# Baccalauréat 2020

## Classement des meilleurs par série

REPUBLICHE DU BENIN  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

OFFICE DU BACCALAUREAT  
03 BP: 1525 COTONOU  
www.officedubacbenin.bj

### EXAMEN DU BACCALAUREAT

Session de 2020

Baccalauréat 2020 - Classement des candidats

N°	N° TABLE	NOMS ET PRENOMS	SERIE	ETABLISSEMENT	MENTION	MOYENNE
1	45-BA8-237	M. BONOU Sédré Georges Miguel	A1	Séminaire N.D. Fatima / Parakou	TBien	17.273
2	45-BA1-29	M. DOZOUEHKPON Sévivé Jaurès	A1	Séminaire N.D. Fatima / Parakou	TBien	16.273
3	45-BA8-224	M. M'BORA Loïc Bantchira	A1	Séminaire N.D. Fatima / Parakou	TBien	16.182
4	45-BA8-239	M. DANGOU Jonas	A1	Séminaire N.D. Fatima / Parakou	TBien	16.136
5	45-BA7-183	M. AVOCTIEN Déo Gratias Laurent	A1	Séminaire N.D. Fatima / Parakou	TBien	16.091
6	45-BA7-196	M. ADAGBA Coffi Mawugnon Sylvain	A1	Séminaire N.D. Fatima / Parakou	TBien	16.091
7	45-BA8-229	M. TOBOCHANDOU Houotonou Conceptus Ange Isidore	A1	Séminaire N.D. Fatima / Parakou	TBien	16.091
8	55-BA1-17	M. ASSANHOU Espédit	A1	CEG 2 Bohicon	TBien	16.045
9	312-BC5-109	M. da MATA Oluowafemi Aurel	A1	CEG Akpaka Centre / Cotonou	TBien	16.000
10	40-BA1-2	M. TOKPONON Arnaud	A1	CEG 1 Allada	TBien	15.955

### EXAMEN DU BACCALAUREAT

Session de 2020

Baccalauréat 2020 - Classement des candidats

N°	N° TABLE	NOMS ET PRENOMS	SERIE	ETABLISSEMENT	MENTION	MOYENNE
1	141-BA42-1234	M. HOUNGA Cyril	B	CEG Dantokpa / Cotonou	TBien	16.364
2	55-BA13-375	M. KPOONOUKON Makpéné Kenny Marc Olivier	B	Col. Cath. Mgr Steinmetz / Bohicon	TBien	16.182
3	52-BA2-39	M. LANHA Axé Bénos Charbel	B	CP Ste Colette Perpétue / Calavi	TBien	16.136
4	141-BA26-751	M. KOUKOUNOU Armel Gahuis Enock	B	CP Coeur sacré de Jésus / Cotonou	TBien	16.045
5	55-BA23-666	M. ADEKAMBI Adéyemi Cornille	B	Col. Cath. Mgr Steinmetz / Bohicon	TBien	16.000
6	123-BA5-144	M. DEGNON Casimir Epiphane Judicael	B	CP Notre Dame de Laurette / Cotonou	Bien	15.909
7	28-BA7-201	M. KOUNAKPO Samuel Josué	B	CP Brice Sinsin / Calavi	Bien	15.773
8	908-BA1-22	M. LALEYE Abiola Auguste Aurel	B	CP La plénitude / Calavi	Bien	15.727
9	1190-BC23-562	M. GNYTABOU Jamal Elognissé Sylvain	B	CP St Mathieu I / Calavi	Bien	15.636
10	69-BA10-277	M. KPOSSOU Hubert Adjimon	B	CEG Hubert Maga / Parakou	Bien	15.591

REPUBLICHE DU BENIN  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

OFFICE DU BACCALAUREAT  
03 BP: 1525 COTONOU  
www.officedubacbenin.bj

### EXAMEN DU BACCALAUREAT

Session de 2020

Baccalauréat 2020 - Classement des candidats

N°	N° TABLE	NOMS ET PRENOMS	SERIE	ETABLISSEMENT	MENTION	MOYENNE
1	18-BB13-427	M. WANONKOU Saturnin	D	Col. Cath. / Azové	TBien	17.636
2	443-BA23-679	M. ODJO Mouhammad Sôhouboulfaradjé Aouga	D	CP Franco-Arabe / Cotonou	TBien	17.636
3	51-BA19-539	Mlle AKPATCHEMÉY Sélimé Shella Melinda	D	CP Les Pyramides / Cotonou	TBien	17.227
4	131-BA30-887	M. SOSSA Jean-Baptiste	D	CP UFUK Bénin / Sémè-Podji	TBien	17.091
5	668-BA15-431	M. HOUESSOU Armel Colombe	D	Col. Cath. / Lokossa	TBien	16.909
6	18-BB16-530	Mlle YEMADJE Mahougnon Oriude Doris Marjolaine	D	Col. Cath. / Azové	TBien	16.909
7	232-BA26-811	Mlle SAKISTRE Moustapha	D	CP Roger Lafia / Parakou	TBien	16.818
8	454-BA33-971	M. LAWSON Auriol Laurens Mahubédjro	D	CP Notre Dame de toutes les grâces / Cotonou	TBien	16.773
9	232-BA11-321	M. ADAMOU Ridwane	D	CEG Albarika / Parakou	TBien	16.682
10	52-BA29-843	M. AKPOME Codjo Jean-Baptiste Fructueux Aurel	D	Col. Cath. Père Aupias (Annexe) / Calavi	TBien	16.682

REPUBLICHE DU BENIN  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

OFFICE DU BACCALAUREAT  
03 BP: 1525 COTONOU  
www.officedubacbenin.bj

### EXAMEN DU BACCALAUREAT

Session de 2020

Baccalauréat 2020 - Classement des candidats

N°	N° TABLE	NOMS ET PRENOMS	SERIE	ETABLISSEMENT	MENTION	MOYENNE
1	283-BA2-35	M. WEWE Dodji	EA	Lyc. Technique / Bohicon	TBien	16.846
2	428-BA4-102	M. KPEKOU Tobi Fréjus Melchior	EA	Lyc. Technique industriel / PN	TBien	16.615
3	428-BA4-99	M. FASSINOU Sémasse Andromaque	EA	Lyc. Technique industriel / PN	Bien	14.808
4	91-BA2-934	M. MOHAMMED Abdou-Salam	EA	Lyc. Technique / Nattingou	Bien	14.731
5	428-BA4-96	M. ALOKPO Elvise Mahuzonzu	EA	Lyc. Technique industriel / PN	Bien	14.654
6	428-BA3-90	M. YLANDJO Exaucé David	EA	Lyc. Technique Coulibaly / Cotonou	Bien	14.577
7	238-BB11-361	M. TAHIROU Fard	EA	Lyc. Technique INA / Bembéréké	Bien	14.269
8	283-BA2-32	M. AIZONOU Sédré Darius	EA	Lyc. Technique / Bohicon	Bien	14.154
9	428-BA3-69	Mlle TIKO Mahutin Véronique	EA	Lyc. Technique industriel / PN	Abien	13.962
10	428-BA3-74	M. AGBODJAN-PRINCE Adjé Smith Yoan	EA	CP La plénitude / Calavi	Abien	13.923

REPUBLICHE DU BENIN  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

OFFICE DU BACCALAUREAT  
03 BP: 1525 COTONOU  
www.officedubacbenin.bj

### EXAMEN DU BACCALAUREAT

Session de 2020

Baccalauréat 2020 - Classement des candidats

N°	N° TABLE	NOMS ET PRENOMS	SERIE	ETABLISSEMENT	MENTION	MOYENNE
1	428-BA14-396	M. CHABI GUIYA Orou Séko Idelphonse	F2	Lyc. Technique / Bohicon	Bien	15.130
2	428-BA13-365	M. KPOVISSI HOUNDOU Mahougnon Albert	F2	CL / Lokossa	Bien	14.348
3	428-BA14-399	M. GESSEMEHLAN Marcellin	F2	CL / Lokossa	Bien	14.000
4	428-BA15-414	M. GANHOUDANE Adjibade Fawaz	F2	Lyc. Technique / Bohicon	Abien	13.304
5	428-BA13-368	M. MELOME Jean Ferdinand	F2	CL / Abomey	Abien	13.217
6	428-BA14-382	M. HOUNYEME Dossou Justin	F2	Lyc. Technique Professionnel de Kpondéhoun / Cotonou	Abien	13.043
7	428-BA13-376	M. DOSSOU Ireti Ronald	F2	Col. Cath. St Jean Bosco / Cotonou	Abien	13.043
8	428-BA14-407	M. TOUDOGUIN Francis Marius	F2	Col. Cath. St Jean Bosco / Cotonou	Abien	13.000
9	428-BA14-384	M. KEDOHOUNSI Houénagnon Rosckin Jasmin	F2	Lyc. Technique d'amitié Sino-Béninoise / Calavi	Abien	12.739
10	428-BA13-377	M. GANGNITO James Léger Jésukpégé	F2	Lyc. Technique / Ouidah	Abien	12.609

REPUBLICHE DU BENIN  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

OFFICE DU BACCALAUREAT  
03 BP: 1525 COTONOU  
www.officedubacbenin.bj

### EXAMEN DU BACCALAUREAT

Session de 2020

Baccalauréat 2020 - Classement des candidats

N°	N° TABLE	NOMS ET PRENOMS	SERIE	ETABLISSEMENT	MENTION	MOYENNE
1	719-BA8-211	M. AHLONSOU Ehoudé George Charbel	F3	Lyc. Technique d'amitié Sino-Béninoise / Calavi	TBien	16.913
2	315-BC14-335	Mlle SAIZON				

**I- Abonnement**

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

**II- Publi-rédaction****1- Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

**2- Textes proposés par la rédaction**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

**III- Insertions publicitaires**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

**IV- Petites annonces**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo

 1 mois       3 mois       6 mois       1 an

Autre localité du Bénin

 10.000 F Cfa       25.000 F Cfa       45.000 F Cfa       80.000 F Cfa

Afrique/Europe /Monde

 12.000 F Cfa       30.000 F Cfa       50.000 F Cfa       90.000 F Cfa

Soutien

 15.000 F Cfa       35.000 F Cfa       55.000 F Cfa       120.000 F Cfa 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE : .....

ADRESSE : .....

BOÎTE POSTALE : .....

TÉL : .....

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON : .....

Ci-joint mon règlement d'un montant DE ..... F Cfa à l'ordre de

BP

(Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL &amp; STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION &amp; PRINT

GRAPHISME &amp; INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB &amp; DIGITAL - FORMATIONS

## Football / coupe AJSB 2020

**Rahimo FC soulève dame coupe (pari réussi pour l'AJSB)**

L'édition 2020 de la Super coupe de l'Association des journalistes sportifs du Burkina (AJSB) s'est déroulée le week-end dernier à Pô, chef-lieu de la province du Nahouri. En finale pour cette 27 ème édition, Rahimo FC qui recevait Salitas FC s'est imposé sur le score de (3but à 2) et soulève ainsi dame coupe avec une enveloppe de deux millions. C'est dans un stade flambant neuf et comble de Pô et devant plusieurs invités de marque dont le ministre des Sports et des loisirs, Daouda Azipiou et sa collègue de la Santé, Claudine

Lougué, marraine de cette édition, que les deux formations en finale ont démarré cette finale sur le coup de sifflet du juge central de la partie. Ainsi, dès l'entame de la rencontre, les bobalais donnent rapidement le ton de la rencontre par l'intermédiaire de Aboubacar Guira qui inscrit le premier but suite à une perte de balle du milieu de terrain de Salitas FC. Cueillir à froid, les hommes du Ladji Coulibaly restent calmes et déroulent leur jeu. Mais à la 57 ème minute, Rahimo FC ajoute un deuxième but grâce à Pape Sibo Waré sur penalty. Deux buts à zéro c'est

sur ce score que le juge central renvoie les deux équipes au vestiaire. Du retour des vestiaires, Salitas FC revient dans le match avec de belles intentions et trouve le chemin des filets par l'entremise de Daouda Bamba, le défenseur de Rahimo FC à la 72 ème minutes. Cette réduction du score redonne espoir aux Ouagalais. Mais c'est sans compter sur Pape Sibo Waré, qui revient à la charge en signant son doublé à la 80 ème minutes .Avec ce score, Salitas FC n'a plus de choix que d'aller chercher l'équipe adverse. Et à la 82 ème

minutes, Oumar Kaboré ramène les deux équipes à un but d'écart (3but à 2). Rappelons qu'avant cette finale, il y a eu un match de gala entre les équipes mixtes AJSB/ministère des

Sports et des Loisirs et celle des anciens joueurs de Pô/militaires de l'Académie George Namoano qui s'est soldée par le score de 2but partout. Flavien ATCHADE

**Clôture du séminaire des sélectionneurs des équipes de catégorie, leurs adjoints et les TMO**  
**La FBF tient le pari du renforcement des capacités des entraîneurs.**

Comme annoncé, les travaux du séminaire national à l'endroit des responsables des sélections nationales de catégorie, de leurs adjoints et des Officiers Médias ont pris fin dans l'après-midi du mercredi 26 Août 2020 au siège de la FBF à Djassim, Porto-Novo. Pendant deux jours, les participants ont renforcé leurs capacités sur l'identité, la culture, le modèle et le style de jeu. Doter les différentes équipes nationales d'une identité et construire un football béninois autour des réalités socioculturelles du pays. Tel est l'objectif dudit séminaire qui a rassemblé les sélectionneurs autour du Directeur Technique National par intérim Adolphe Ogouyon. Ainsi, ce rendez-vous de donner et de recevoir a permis aux participants de s'inspirer du modèle Nantais avec Adolphe Ogouyon et celui de «Lens» avec Jean-Marc Adjovi-Boco.

La culture allemande partagée avec les entraîneurs

Au nombre des communicateurs, le coach Moussa Latoundji de l'équipe nationale A' a partagé les expériences vécues avec Energy Cottbus avec ses collègues. Pour lui, Cottbus étant une petite région, les dirigeants du club ont forgé leur identité sur le jeu en bloc pour défier les grandes écuries. Il n'a pas manqué d'ajouter que les principales valeurs qui ont facilité la réussite de ce modèle ont été la rigueur, la détermination, la discipline et la ponctualité.

La réussite de Diambars passée au peigne fin

Le Directeur Général de Diambars et actuel Conseiller Technique du ministre des sports Jean-Marc Adjovi-Boco est également intervenu pour

partager ses expériences avec Diambars dont la signification en Wolof veut dire «guerriers». Selon ses dires, le Bénin doit pouvoir se faire connaître à travers son style, qui en réalité, doit s'inspirer de l'histoire du pays. Dans cette dynamique, il a pris pour exemple les femmes amazones qui étaient connues à l'époque pour leur bravoure. Les équipes nationales féminines devraient si possible s'inspirer de ce modèle, a-t-il complété.

Michel Dussuyer confiant en l'avenir, L'honneur est revenu au sélectionneur national Michel Dussuyer de partager par Skype les secrets de la qualification en quart de finale des Ecureuils à la dernière CAN. Il s'est réjoui de l'initiative et croit que tout ceci sera bénéfique pour l'avenir.

Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître pour Adolphe Ogouyon. Installé dans ses fonctions il y a quelques mois, le tout nouveau Directeur Technique National par intérim pose déjà les jalons d'une restructuration du football béninois. A travers ce séminaire, il a insisté sur la franche collaboration qui doit désormais caractériser les responsables des sélections et leurs adjoints. Aussi, il a rappelé que toutes les sélections nationales devront dorénavant jouer de la même manière.

Un satisfecit pour la FBF. Au terme des travaux, les participants ont exprimé toute leur reconnaissance au comité exécutif de la FBF pour

ce séminaire qui, auparavant n'avait jamais eu lieu. Par ailleurs, ils ont souhaité que les dirigeants suivent cette volonté du DTN par intérim afin de

concrétiser le rêve d'un Bénin performant dans toutes les catégories. Cellule de communication de la FBF

**Barcelone****Messi a choisi là où il va**

La nouvelle a eu l'effet d'une véritable bombe. De l'autre côté des Pyrénées d'abord, puis rapidement dans le monde entier, suscitant de vives réactions. Lionel Messi a ainsi fait savoir au FC Barcelone qu'il souhaite quitter le club via burofax. Une information qui a fait énormément parler forcément, mais qui n'est pas vraiment surprenante puisque certains médias espagnols et internationaux évoquaient déjà une volonté de La Pulga de changer d'air depuis quelques jours déjà. Les raisons qui poussent le sextuple Ballon d'Or à vouloir faire ses valises après tant d'années sont nombreuses : il n'aurait pas confiance en la direction de Josep Maria Bartomeu, qu'il estime ne pas être compétent. Il ne croit pas au projet sportif du club et serait en plus mécontent du traitement infligé à certains coéquipiers, dont Luis Suarez, qui aurait été informé de sa mise à la porte prochaine via un simple coup de fil de Ronald Koeman. La réunion avec le coach néerlandais se serait aussi plutôt mal passée.

Lionel Messi a déjà choisi



# Mise en œuvre du PAG

## Les travaux de construction et de réhabilitation de 22 stades omnisports avancent.

Lancés le 2 juillet 2018 par le ministre des sports Oswald HOMEKY, les travaux de construction et de réhabilitation de 22 stades omnisports du Bénin évoluent selon l'agenda contractuel. Les stades concernés sont : Pour le Lot 1, Djougou, Banikoara, Bembèrèkè, Kouandé, Malanville, Nikki et Tanguiéta. Le Lot 2 prend en compte les stades d'Abomey, de Covè, de Ouèsse, de Savalou et de Tofo. S'agissant du Lot 3, on retrouve les

stades d'Aplahoué, de Comé, de Djakotomey, de Dogbo et de Grand-Popo. Le Lot 4 quant à lui prend en compte Adjohoun, Avrankou, Kétou, Ouidah et Pobè. Les travaux à effectuer concernent principalement :

- la réhabilitation ou la construction de la clôture ;
- l'aménagement d'aire de football en gazon synthétique ;
- la construction de deux (02) tribunes de

1500 places ;

- la fourniture et la pose de grille anti-hooligan ;
- la construction d'une piste d'athlétisme de 08 couloirs ;
- la construction d'aire de handball ;
- la construction d'aire de jeu pour basket-ball ;
- la construction de centre de logement des encadreurs et agents d'entretien ;
- la construction d'un château d'eau

avec forage d'une capacité de 27 mètres cube et sur une hauteur de 9m ;

- l'éclairage du stade et l'aménagement parking et espaces verts ; -etc..

La disponibilité prochaine de ces différents stades apportera à coup sur un souffle nouveau dans les activités sportives au plan national et ceci pour le bonheur de tous les acteurs du secteur. Le Bénin se révèle progressivement.



Stade de Togbinou



Stade Tanguiéta



Stade Ouèsse



Stade Kétou



Stade Ouidah



Stade Kouandé



Stade Comé



Stade Grand-Popo





**LOLO ANDOCHE**

